



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PAUL RICARD POUR LA GESTION DU PORT DES EMBIEZ

Pouvons-nous sur ce site exceptionnel des Embiez ne pas prendre en compte dans notre gestion une démarche environnementale ?

Notre histoire a démontré le contraire. Avec la création en 1966 de l'Institut Océanographique, Paul Ricard avait fait plus qu'une simple démarche, il était devenu acteur et promoteur de la protection de l'environnement. Dépositaires de ses valeurs et parce que la société Paul Ricard s'inscrit dans une politique d'entreprise responsable, nous nous engageons à œuvrer pour préserver l'environnement, limiter les impacts en tenant compte du principe de durabilité et d'amélioration continue.

Cette politique est mise en place pour la gestion du port de plaisance avec un souci de transparence vis à vis des plaisanciers, du personnel, des fournisseurs et des autorités.

Nos engagements sont :

- Gérer l'ensemble du site portuaire de façon à être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Déterminer, évaluer et restreindre toute incidence significative des activités sur l'environnement.
- Prendre les mesures pour prévenir et éliminer toute pollution et tout rejet accidentel dans le milieu naturel.
- Responsabiliser l'ensemble du personnel pour la protection de l'environnement.
- Communiquer avec l'ensemble des tiers sur les méthodes et les objectifs de notre politique environnementale.
- Améliorer de façon continue nos performances environnementales par la mise en place d'un plan d'action.

Ce projet commun à l'ensemble des collaborateurs du port des Embiez s'applique sur l'ensemble des bassins de plaisance présents et futurs.

« Parce que l'environnement de nos îles est de notre responsabilité, j'ai besoin que chacun de nous apporte son soutien entier à ce projet. »

Madame Daniele RICARD

Les Embiez, le 1/9/2004

**Présidente du Directoire
Société Paul Ricard**